

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins*

Sous-direction professions paramédicales
et des personnels hospitaliers

Bureau de l'exercice et de la formation
des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers

Circulaire DHOS/P1 n° 2008-45 du 12 février 2008 relative à l'organisation des XII^e journées nationales de la kinésithérapie salariée

NOR : SJS0830058C

Classement thématique : profession de santé.

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports à Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation (pour information) ; Mesdames et Messieurs les préfets de région (directions régionales des affaires sanitaires et sociales [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (directions départementales des affaires sanitaires et sociales [pour mise en œuvre]).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai accordé mon haut patronage à la session de formation continue et au congrès national du Collège national de la kinésithérapie salariée (CNKS) qui se tiendront au centre hospitalier régional universitaire de Lille (Nord - Pas-de-Calais), les 22, 23 et 24 mai 2008.

Dans le cadre de la formation continue des masseurs-kinésithérapeutes, ces journées s'adressent à tous les professionnels salariés du territoire, quel que soit l'organisme dont ils relèvent.

Le programme scientifique arrêté dans le cadre de cette manifestation permettra aux participants, grâce aux contributions de médecins et de rééducateurs, d'actualiser leurs connaissances dans les divers domaines de leur pratique professionnelle.

Dans cette perspective, je suis particulièrement favorable à ce que les masseurs-kinésithérapeutes exerçant dans les divers services publics ou privés de votre département, qui demanderaient à participer à cette manifestation, puissent bénéficier d'autorisations exceptionnelles d'absence dans la mesure où le fonctionnement du service le permet.

J'attacherais beaucoup de prix à ce que la plus grande diffusion du contenu de la présente note soit assurée auprès des personnes directement concernées.

Tous renseignements utiles concernant les inscriptions à ces journées sont communiqués par : Comité national d'organisation secrétariat des JNKS, Pascale Clément, siège social du CNKS, 127, avenue de Clichy, 75017 Paris, tél./fax : 01-44-85-73-31, mél. : cnks@wanadoo.fr.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
et du chef de service :

*Le sous-directeur des professions paramédicales
et des personnels hospitaliers,*

G. DE CHANLAIRE